

# Études européennes

Plan d'études

*Master of Arts* en Études européennes

# Études européennes

---

## Généralités

- **120 points ECTS:** Programme d'études approfondies et de spécialisation en Études européennes
- **90 points ECTS:** Programme d'études approfondies en Études européennes (en combinaison avec un programme secondaire d'une autre branche)
- **30 points ECTS:** Programme d'études secondaires en Études européennes (en combinaison avec des études approfondies d'une autre branche)
  
- Durée d'études réglementaire: 4 semestres

# Études européennes

## Conditions d'admission

- Diplôme de *Bachelor* des facultés, départements, domaines et branches participants (v. la liste sur la page suivante):  
<https://www.unifr.ch/europastudien/fr/etudes/enseignement-et-plans/programmes-etudes-60.html>
- Toutes les demandes d'admission sont examinées par la Faculté des lettres et sciences humaines, par le domaine des Études européennes et par le Service d'admission et d'immatriculation de l'Université de Fribourg (selon la réglementation en vigueur).

# Études européennes

## Langues d'enseignement

---

- Français et allemand (certains cours ont lieu en anglais)
  - Il est possible d'obtenir un diplôme de fin d'études avec la mention « bilingue » aux conditions suivantes :
    - L'étudiant-e a validé au moins 40% des points ECTS dans la seconde langue d'études (allemand ou français). Pour le calcul du rapport de pourcentage, uniquement les cours dispensés en langue allemande et française sont pris en considération. Les autres cours (dont ceux en langue anglaise) sont exclus du calcul.
- OU
- L'étudiant-e suit le programme d'études approfondies dans une langue et le programme de spécialisation dans l'autre langue.

# Études européennes

## Plan d'études 120 points ECTS

(Programmes d'études approfondies et de spécialisation)

60 ECTS	<b>Modules de base obligatoires</b> (à 15 ECTS) : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Histoire et politique de l'intégration européenne</li><li>2. Politique, économie et droit dans l'Union européenne</li><li>3. Histoire européenne et suisse</li><li>4. Sciences politiques de l'Europe centrale et orientale, culture, société et slavistique</li></ol>
30 ECTS	<b>Mémoire de Master</b>
30 ECTS	<b>Modules optionnels Études européennes</b> (voir plus bas) OU Programme d'études secondaires d'une autre branche

# Études européennes

## Programme d'études approfondies

### Aperçu des modules de base

<p><b>Module de base 1</b> (15 ECTS) <i>Études européennes</i> Cours du domaine « Études européennes » (Faculté des lettres et des sciences humaines)</p>	<p><b>Module de base 2</b> (15 ECTS) <i>Économie – Droit - Politique</i> Cours des Facultés des sciences économiques et sociales, de droit et des lettres et des sciences humaines</p>
<p><b>Module de base 3</b> (15 ECTS) <i>Histoire</i> Cours du département « Sciences historiques</p>	<p><b>Module de base 4</b> (15 ECTS) <i>Sciences politiques, Culture et Slavistique</i> Cours des départements « Slavistique et études européennes » et « Sciences sociales »</p>

# Études européennes

## Module de base 1

### *Histoire et politique de l'intégration européenne*

Cours du domaine « Études européennes »

- Au moins un cours avec examen oral (3 ECTS)
- Au moins un séminaire avec présentation (3 ECTS)
- Un travail écrit dans un des cours suivis (6 ECTS)
- Le cours « Histoire de l'intégration européenne » est obligatoire
- Participation au colloque de master durant deux semestres (3ECTS)

# Études européennes

## Module de base 2

*Politique, économie et droit dans l'Union européenne*

<b>DROIT</b> Un cours de l'Institut de droit européen (Faculté de Droit)	<b>ECONOMIE</b> Un cours de la chaire « International Management » resp. de la Faculté des SES
<b>POLITIQUE ET SOCIÉTÉ</b> Un cours en sciences sociales de la Faculté des lettres et sciences humaines	<b>CULTURE ET RELIGION</b> Un cours en sciences des religions de la Faculté des lettres et sciences humaines

- Un cours à 3 ECTS (faisant l'objet d'un examen écrit ou oral) ou un séminaire (avec présentation) dans chacun des trois domaines de compétences – selon le programme d'enseignement en « Études européennes » publié chaque semestre.
- Un travail écrit à 6 ECTS dans le domaine Études européennes

# Études européennes

## Module de base 3

### *Histoire européenne et suisse*

Cours des départements « Sciences historiques » et « Études Européennes et Slavistique » selon le programme d'enseignement établi chaque semestre

- Au moins un cours avec examen
- Au moins un séminaire avec présentation
- Un travail écrit de séminaire à 6 ECTS

# Études européennes

## Module de base 4

*Sciences politiques de l'Europe centrale et orientale, culture, société et slavistique*

- Cours des branches « Études européennes et Slavistique » et « Sciences sociales » (avec un accent particulier sur l'Europe centrale et orientale) selon le programme d'enseignement établi chaque semestre
- Au moins un cours avec examen
- Au moins un séminaire avec présentation
- Un travail écrit de séminaire à 6 ECTS

# Études européennes

## Programme de spécialisation

Aperçu des modules optionnels

<b>Option A</b>	<b>Option B</b>
<p data-bbox="224 646 1086 790"><i>Enjeux économiques, politiques et sociaux en Europe</i></p> <p data-bbox="212 893 1097 1037">(modules optionnels en Économie, Droit, Histoire et Sciences sociales)</p>	<p data-bbox="1232 646 1926 710"><i>Espace culturel européen</i></p> <p data-bbox="1131 813 2027 1101">(modules optionnels en Langues et littératures, Science des religions, Philosophie et Histoire de l'art et Musicologie)</p>

Les étudiant-e-s choisissent deux modules à 15 ECTS chacun, en principe dans la même option.

# Études européennes

## Aperçu des options et modules optionnels

### **Option A:** *Enjeux économiques, politiques et sociaux en Europe*

Module optionnel A1 <b>Economie</b>	Module optionnel A2 <b>Droit</b>
Module optionnel A3 <b>Histoire</b>	Module optionnel A4 <b>Sciences sociales</b>

### **Option B :** *Espace culturel européen*

Module optionnel B1 <b>Langues et littératures</b>	Module optionnel B2 <b>Science des religions</b>
Module optionnel B3 <b>Philosophie, histoire des idées, éthique</b>	Module optionnel B4 <b>Histoire de l'art et musicologie</b>

# Études européennes

## Module optionnel *Economie* (A1)

- Cours avec examen à 3 ECTS ou 4.5 ECTS
  - Les cours sont issus des départements de gestion, d'économie politique et des sciences de la communication.
  - L'offre de cours est établie et publiée chaque semestre par le domaine des Études européennes.
- Un travail écrit à 1.5 ECTS ou 3 ECTS
  - Le travail est rédigé auprès d'un professeur de la Faculté des sciences économiques et sociales (en règle générale, il s'agit de la chaire International Management du Professeur D. Morschett)

# Études européennes

---

## Module optionnel *Droit* (A2)

- Trois cours avec examen à 5 ECTS chacun
  - Les cours sont issus des branches Droit européen, Droit international, Droit constitutionnel, Histoire du droit ainsi que du choix de cours proposés par l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme
  - L'offre de cours est établie et publiée chaque semestre par le domaine des Etudes européennes.

# Études européennes

## Module optionnel *Histoire* (A3)

- Cours du département « Sciences historiques » selon le programme d'enseignement établi chaque semestre
- Au moins un cours avec examen
- Au moins un séminaire avec présentation
- Un travail écrit de séminaire à 6 ECTS

# Études européennes

## Module optionnel *Sciences sociales* (A4)

Les cours sont proposés par le département « Sociologie, politique sociale et travail social », alternativement en langue française et allemande. Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de choisir une langue (une combinaison des deux n'est pas possible).

- L'offre de cours en langue française est placée sous la responsabilité du domaine du Prof. Marc-Henry Soulet
- La responsabilité pour l'offre de cours en allemand incombe au domaine de la Prof. Ingela Naumann et du Prof. Andreas Hadjar.

Les étudiant-e-s suivent trois cours à 3 ECTS. Dans un cours, ils-elles rédigent un travail écrit approfondi à 6 ECTS.

# Études européennes

## Module optionnel *Langues et littératures* (B1)

Les cours sont issus des branches Langues, Littérature et Plurilinguisme.

- Au moins un cours avec examen
- Au moins un séminaire avec présentation
- Un travail écrit de séminaire à 6 ECTS

L'offre des cours est établie et publiée chaque semestre par le domaine des Études européennes.

# Études européennes

## Module optionnel *Sciences des religions* (B2)

Les cours sont issus des Facultés de théologie et des lettres et des sciences humaines.

- Au moins un cours avec examen
- Au moins un séminaire avec présentation
- Un travail écrit de séminaire à 6 ECTS

L'offre de cours est établie et publiée chaque semestre par le domaine des Etudes européennes.

# Études européennes

## Module optionnel *Philosophie, histoire des idées, éthique* (B3)

Les cours sont issus des Facultés des lettres et des sciences humaines et de théologie

- Au moins un cours avec examen
- Au moins un séminaire avec présentation
- Un travail écrit de séminaire à 6 ECTS

L'offre de cours est établie et publiée chaque semestre par le domaine des Etudes européennes.

# Études européennes

## Module optionnel *Histoire de l'art et musicologie* (B4)

Les cours sont issus de la Faculté des lettres et sciences humaines, en particulier des domaines Histoire de l'art et Musicologie.

- Au moins un cours avec examen
- Au moins un séminaire avec présentation
- Un travail écrit de séminaire à 6 ECTS

L'offre de cours est établie et publiée chaque semestre par le domaine des Etudes européennes.

# Études européennes

## Programme d'études approfondies

### Mémoire de Master

Le mémoire de Master de 80 à 120 pages est rédigé dans le domaine « Etudes européennes » et correspond à 30 ECTS.

Le mémoire démontre que le/la candidat-e a les capacités de formuler une problématique, d'en cerner les différents aspects et de l'examiner de manière scientifique à l'aide des sources dont il/elle dispose. Ceci inclut le choix critique d'une bibliographie complète. La soutenance servira à justifier la démarche et le choix de la méthode, de même qu'à répondre aux différentes questions soulevées par le mémoire. Les examinateurs évalueront également les connaissances générales en Etudes européennes du ou de la candidat-e.

# Études européennes

---

## **Programme d'études secondaires en Études européennes (30 ECTS)**

Le programme secondaire en Etudes européennes comprend les modules de base 1 et 2 (à 15 ECTS chacun).

Le programme secondaire peut uniquement être suivi en combinaison avec le programme d'études approfondies d'une autre voie d'études.

Les conditions d'admissions sont celles de la branche suivie en programme d'études approfondies.

# Études européennes

## Validation des points ECTS

- Les modes d'évaluation sont du ressort des enseignants de chacun des cours. Les points ECTS sont attribués exclusivement sur la base d'examens et de travaux dont l'évaluation est jugée satisfaisante. L'évaluation peut porter sur une seule ou plusieurs unités d'enseignement au sein du même module.
- Les points ECTS demandés dans chaque module (soit 15 points) sont validés dès lors qu'il est dûment établi que l'étudiant-e a accompli, dans le module concerné, l'ensemble des exigences requises par le plan d'études. Le module est validé par le domaine des Études européennes. La note finale représente la moyenne non pondérée des notes de chaque module.